

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à 17 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : 15

Maryse Duval, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Lerat Jérémy, Simon Christine, Didier Bénard, Séverine Ricius, Pierrick Thomas, Stéphanie Decayeux, Olivier Decaux, Christine Louvet, Fabien Eldert, Cassandra Baré, Johan Paumier, Florence Lefebvre.

Absents et excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Florence

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Après avoir constaté que le quorum est atteint Mme le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 Février 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Installation des conseillers municipaux

⇒ Ouverture de la séance sous la présidence de M BÉNARD Didier, plus âgé des membres présents du Conseil Municipal

⇒ Désignation d'un secrétaire : Mme LEFEBVRE Florence

2. Election du Maire

⇒ Appel nominal des membres du conseil par M BÉNARD Didier

⇒ Constitution du bureau

Désignation de 2 assesseurs : Mme Cassandra BARÉ, M Jérémy LERAT. (les 2 plus jeunes)

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026- N°05

Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

- Appel à candidature : Mme DUVAL Maryse

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

- Appel des conseillers dans l'ordre du tableau des résultats du 15 mars 2026
- Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme DUVAL Maryse 15 voix

Mme DUVAL Maryse, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

3. Détermination du nombre d'adjoints

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026 - N°06

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Election des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026 - N°07

Election Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

- Appel à candidatures - 1 liste a été déposée.
Liste conduite par M DONNE Joël (DONNE Joël - DESSAUX Fabienne - BÉNARD Didier).
- Appel des conseillers dans l'ordre du tableau des résultats du 15 mars 2026.
- Dépouillement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste conduite par M DONNE Joël, 15 voix

La liste conduite par M DONNE Joël ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M DONNE Joël, Mme DESSAUX Fabienne et M BÉNARD Didier.

5. Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu (remise à chaque élu)

6. Elections des représentants dans les syndicats de communes

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026 - N°08

Election des délégués au sein du SIVoS de la Béthune

Le conseil municipal de la commune de Saint -Saire

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts du SIVoS de la Béthune ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret (15 votants) - vote à mains levées.

- ⇒ Appel à candidatures
- ⇒ Scrutin uninominal

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Titulaires :

- Mme Maryse DUVAL 15 voix

Mme Maryse DUVAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première déléguée titulaire.

- M Pierrick THOMAS 15 voix

M Pierrick THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième délégué titulaire.

- Mme Florence LEFEBVRE 15 voix

Mme Florence LEFEBVRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième déléguée titulaire.

Suppléant :

- Mme Cassandra BARÉ 15 voix

Mme Cassandra BARÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026 - N°09

Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal O2 Bray (SIAEPA O₂Bray)

Le conseil municipal de la commune de Saint -Saire

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts du SIAEPA. O₂BRAY, en leur article 3.1 ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret (15 votants) - vote à mains levées

- ⇒ Appel à candidatures
- ⇒ Scrutin uninominal

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Didier BÉNARD 15 voix

M Didier BÉNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier délégué titulaire.

- Mme Fabienne DESSAUX 15 voix

Mme Fabienne DESSAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième déléguée titulaire.

Suppléants

- M. Pierrick THOMAS 15 voix

M Pierrick THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

- M. Fabien ELDERT 15 voix

M Fabien ELDERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DÉLIBÉRATION du 21/03/2026 - N°10

Election des délégués au sein du Syndicat Départemental D'Energie 76 (SDE76)

Le conseil municipal de la commune de Saint -Saire

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts du SDE 76 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 21 MARS 2026

Considérant A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret (15 votants) - vote à mains levées.

- ⇒ Appel à candidatures
- ⇒ Scrutin uninominal

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Jérémy LERAT 15 voix
- M Jérémy LERAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.**

Suppléant :

- M. Joël DONNE 15 voix
- M Joël DONNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.**
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 00 minutes.

Mme DUVAL Maryse,
Maire



M LEFEBVRE Florence,
Secrétaire

